

MAIRIE  
DE  
**LOHEAC**



35550

Téléphone : 02.99.34.10.20  
Télécopie : 02.99.34.09.04

# ARRETE MUNICIPAL

## INSTALLATION TEMPORAIRE DE HAUTS-PARLEURS

### Organisation d'une manche de Championnat De France de Rallycross 2, 3 et 4 septembre 2022

Le Maire de Lohéac,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui, notamment, confie aux Maires le soin de prendre les mesures appropriées pour lutter contre les bruits de voisinage,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1960, réglementant l'usage des haut-parleurs sur la voie publique, dans le département d'Ille-et-Vilaine,

Vu la circulaire n° 92.00290 du 20 octobre 1992 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

Vu la demande du 29 août 2022 de Monsieur ROBIN Claude, au nom de l'Association du Comité des fêtes de Lohéac,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur ROBIN Claude est autorisé, par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1960, à faire installer provisoirement, du jeudi 1 septembre au lundi 5 septembre 2022, des haut-parleurs, dans les rues de la commune, afin d'animer le centre bourg à l'occasion du Rallycross.

Cette autorisation est exclusive de toute diffusion à caractère commercial ou politique.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de RENNES,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PIPRIAC,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Départementale de BAIN-DE-BRETAGNE,

Et remise aux organisateurs.

Fait à LOHEAC, le 29 août 2022

Le Maire,  
Patrick BERTIN

